

ASSEMBLÉE NATIONALE1er mars 2006

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 386

présenté par
M. Brottes-----
**à l'amendement n° 59 rect. de la commission des affaires économiques
saisie pour avis**
-----**à l'ARTICLE 2 A**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence.